



CAMON

République française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Spectacle de rue
Place du Général Leclerc

Arrêté portant réglementation du stationnement
Occupation du domaine public

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu l'article r 417-10 du code de la route,

Vu le règlement de la voirie communale du 12 janvier 2000,

Vu la demande du centre culturel Nymphéa, représenté par Mme Audrey Bosquet, de réservation d'une partie de la place du Général Leclerc en date du 09 mai 2026 pour une représentation théâtrale,

Considérant ce fait, il convient de leur réserver une partie de la place du général Leclerc le samedi 09 mai 2026 de 08heures à 19heures.

Arrêté

Article 1 : AUTORISATION

L'espace culturel Nymphéa de Camon est autorisé à proposer un spectacle théâtral sur la place du Général Leclerc de Camon le samedi 09 mai 2026.

Article 2 : RESERVATION

A cette occasion, une partie de la Place leur est réservée ce jour de 08heures à 19heures.

Article 3 : SIGNALISATION

Une signalisation adéquate est mise en place à l'aide de barrières Vauban.

Article 4 : SECURISATION

Un dispositif de sécurité est mis en place par les organisateurs de manière à protéger l'enceinte de la manifestation. Toutefois, le passage immédiat d'un véhicule de secours doit être maintenu.

Article 5 : SANCTIONS

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur, avec une mise en fourrière le cas échéant des véhicules gênants.

Article 6 : RESPONSABILITE

En aucune façon, la commune de Camon ne pourra être tenue responsable des incidents ou accidents résultants du déroulement du spectacle.

Article 7 : - Monsieur le maire de CAMON,

- Madame la Directrice interdépartementale de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- Madame Audrey Bosquet, responsable du centre culturel,
- Madame la Directrice interdépartementale de la Police Nationale de la Somme
- La Police Municipale,
- Monsieur Carpentier Robert, adjoint à la voirie,
- Julien Lecocq, responsable des Services Techniques.

Fait à CAMON, le 28 avril 2026

Stéphane Telliez,

: Maire de CAMON.

AR N° 2026-04-027

